

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LES CHAMPIONNATS SENIORS 2021-2022
DE LA PROVINCE DE NAMUR

1. GENERALITES

- a. Sous réserve de modifications communiquées via le site officiel de l'association, les ballons de couleurs homologués sont les suivants:
 - Mikasa : MVA 200 (avec cachet FIVB), MVA 300 (sans cachet FIVB) – V200W et V300W;
 - Molten : V5M5000 (avec cachet FIVB) et V5M4500 (sans cachet FIVB);
 - Gala : BV 5591S (avec cachet FIVB) et BV 5581S (sans cachet FIVB).
- b. L'heure indiquée sur le portail de l'association est celle de la rencontre principale.
- c. La feuille électronique est d'application à tous les niveaux de compétitions namuroises. Vous devez prévoir, en cas de panne du programme, des feuilles de match papier (3). Il n'y a que l'arbitre, après constatation de la panne, qui peut autoriser l'utilisation de la feuille papier. En cas de non-respect, le club visité se verra infliger l'amende M05 qui s'élève à 15 €.

2. LE MATCH DES RESERVES

- a. Cette rencontre est présente dans le logiciel VolleySpike mais n'est utilisable que si vous disposez de DEUX tablettes. Dans VolleySpike, la rencontre est indiquée avec un R (réserve) puis le numéro de match.
- b. Marquage de la feuille de match au format papier:
 - Vous pouvez utiliser la feuille simplifiée disponible sur notre site dans "Documents". Cette feuille ne doit reprendre que la composition des équipes, les joueurs qui ont effectivement participé à la rencontre (rotation) et le résultat (sets et match) + signatures des officiels.
 - Vous pouvez également utiliser les anciennes feuilles de match (1 exemplaire) et ne remplir que les équipes, rotations et résultats. Plus besoin de faire le détail.
- c. Comme les saisons précédentes, l'arbitre fera le "check" de cette feuille de match. Si un problème ou autre (blessure par exemple) est constatée par l'arbitre, il indiquera sur la feuille première que la feuille réserve doit être envoyée au responsable des rencontres (mail : rencontres@volleynamur.be). Dans le cas contraire, le club doit conserver la feuille jusqu'à la fin de la saison en cas de litige. Si la commission des rencontres réclame une feuille de match réserve et qu'on ne peut la fournir, le forfait sera appliqué (perte de la rencontre + amendes).
- d. !! Peu importe le système utilisé, l'arbitre de la rencontre devra encoder le résultat dans la tablette avec le match première.

3. SERIES PROVINCIALES (Règlement valable pour calendrier débutant en 2021)

a. SERIES PROVINCIALES DAMES

Provinciale 1 dames (11 équipes) :

- Le champion monte en Promotion FVWB;
- Le 2^{ème} du championnat devrait participer au tour final pour une montée éventuelle en Promotion FVWB;
- Le dernier descend au niveau inférieur.

Provinciale 2 dames (10 équipes + Sélection Namur) :

- Les deux premiers montent au niveau supérieur;
- Pas de descendant réglementaire (! possibilité de descendant(s) supplémentaire(s)).

Provinciale 3 dames (12 équipes).

- Les deux premiers montent au niveau supérieur;
- Les deux derniers descendent au niveau inférieur.

Provinciale 4 dames

- Les deux premiers montent au niveau supérieur.

En cas de place vacante en dames l'ordre pour le(s) montant(s) supplémentaire(s) est le suivant :

Le troisième du championnat en-dessous sera promu; ensuite on prendra la 11^{ème} de la série concernée puis le 12^{ème} de la série concernée (si série à 12). Si des places sont encore vacantes, nous prendrons le 4^{ème} du championnat en-dessous jusqu'au 5^{ème} maximum. Une équipe qui déclare forfait général ne sera pas reprise.

Le(s) Descendant(s) supplémentaire(s) en fonction du nombre de descendants FVWB.

Le nombre de descendants de Promotion FVWB définit, bien sûr, le nombre de descendant(s) supplémentaire(s). Donc le nombre de descendants sera, le cas échéant, revu à la hausse en fonction du nombre de descendants ou arrêts dans les séries "promotion". L'équipe concernée bénéficiera du statut de descendant supplémentaire et est, dans ce cas, le premier repêché en cas de place vacante.

b. SERIES PROVINCIALES MESSIEURS

Provinciale 1 Messieurs (10 équipes)

- Le champion monte en Promotion FVWB;
- Le 2ème du championnat devrait participer au tour final pour une montée éventuelle en Promotion FVWB;
- Pas de descendant réglementaire (! possibilité de descendant(s) supplémentaire(s)).

Provinciale 2 Messieurs (9 équipes)

- Le champion monte en P1;
- Pas de descendant réglementaire (! possibilité de descendant(s) supplémentaire(s)).

Provinciale 3 Messieurs (6 équipes actuellement) – Formule à 2 tours

- Le champion monte en P2;
- La suite dépendra du nombre d'équipes.

Le(s) Descendant(s) supplémentaire(s) en fonction du nombre de descendants FVWB.

Le nombre de descendants de Promotion FVWB définit, bien sûr, le nombre de descendant(s) supplémentaire(s). Donc le nombre de descendants sera, le cas échéant, revu à la hausse en fonction du nombre de descendants ou arrêts dans les séries "promotion". L'équipe concernée bénéficiera du statut de descendant supplémentaire et est, dans ce cas, le premier repêché en cas de place vacante.

4. La coupe de la province de Namur Albert Daffe :

- a. Finale: 1^{er} mai (Club organisateur : Le Roux).
- b. Les dates seront protégées et aucun autre match ne peut être placé à ces dates.
- c. La coupe étant prioritaire, sauf en cas de force majeure, les matches doivent se dérouler lors des dates prédéfinies.
- d. Dès qu'une date calendrier de la coupe est validée, les clubs sont libres de placer des matches de championnat en connaissance de cause ou dès que les 2 équipes concernées sont éliminées de la coupe.

5. Covid19

Si, suite à des décisions gouvernementales, il n'est pas possible de continuer le championnat, le CA de l'ANCV sera compétent pour donner une suite au championnat ou non.

Pour l'ANCV,

Fabrice Fossépré
Responsable Rencontres
rencontres@volleynamur.be

